



DOSSIER DE CANDIDATURE

QUALIFICATION BPJEPS Animation Sociale (AS)

Brevet Professionnel Jeunesse Education Populaire et Sports

Specialité : Animateur - Mention : Animation Sociale

QUALIFICATION BPJEPS Loisirs Tous Publics (LTP)

Brevet Professionnel Jeunesse Education Populaire et Sports

Specialité : Animateur - Mention : Loisirs Tous Publics

QUALIFICATION BAPAAT

Brevet d'Aptitude Professionnelle d'Assistant Animateur Technicien

Option : « Loisirs Tout Public »

Supports Techniques : Jeux, Découverte de l'environnement, Activités Manuelles

Candidature à la Formation : BPJEPS LTP

Dossier de candidature à retourner avant le 16 Novembre 2018

◆ Etat Civil :

Madame Monsieur

NOM : _____

NOM DE NAISSANCE : _____

Prénom(s) : _____

Adresse : _____

C.P. : _____ VILLE : _____

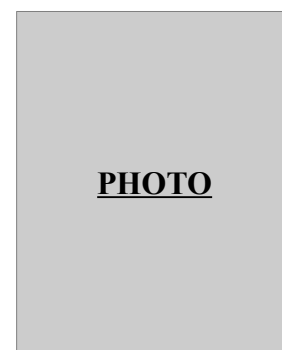
Tél. : _____ Portable : _____

Mail : _____@_____

Né(e) le : /___/___/___/___/

à _____ N° Département : _____

Age : _____ ans Nationalité : _____



◆ Situation familiale :

Célibataire Marié(e)

Divorcé(e) Pacsé(e)

Union libre Autre

Enfant(s) à charge (nb et âge) : _____

VOTRE SITUATION PERSONNELLE

◆ Vous êtes salarié : Oui / Non

Type de contrat (CDI, CDD, ...) _____

Durée du travail : Temps Plein / Temps Partiel, précisez durée hebdomadaire : _____

Fonction exercée : _____

Nom et adresse de l'employeur : _____

C.P. : / _____ VILLE : _____ Téléphone : _____

Prise en charge de la formation : OPCA - CIF- Contrat d'Apprentissage- Contrat Tremplin-
 Contrat de Professionnalisation / Autre (précisez) : _____

◆ Vous êtes demandeur d'emploi : Oui / Non

Percevez-vous l'allocation chômage ? : Oui / Non Si oui, montant : _____

Date d'inscription à Pôle Emploi : / ___ / ___ / _____ /

Identifiant Pôle Emploi : _____ Droits ouverts jusqu'au : / ___ / ___ / _____ /

◆ Autre statut, lequel : _____

Percevez-vous le RSA : Oui / Non Allocataire ou Ayant droit (entourer)

Percevez-vous une allocation : Oui / Non Précisez : _____

Êtes-vous reconnu Travailleur Handicapé : Oui / Non

◆ Mobilité :

Avez-vous le permis B ? Oui Non

Possédez-vous un véhicule ? Oui Non

SUIVI

Par qui êtes-vous suivi (Noter le Nom et l'Adresse de votre conseiller) :

Mission locale : _____

Pôle Emploi : _____

Cap Emploi : _____

Autre (précisez) : _____

NIVEAU SCOLAIRE ET DIPLOME(S)

Diplôme (cocher le diplôme le plus élevé obtenu, une seule réponse)

Aucun diplôme BEPC CAP/BEP BAC BAC+2 BAC+3 ou >

Indiquer en quelle année vous avez obtenu ce diplôme : / _____ / (joindre une copie)

Dernière classe scolaire suivie et date : _____

Formation(s) suivie(s) et dates : _____

Autres : _____

POUR LA QUALIFICATION BAPAAT

Pour le BAPAAT, pas de critères d'accès spécifiques mais merci de préciser :

PSC1 : Oui (joindre une copie) Non

SST : Oui (joindre une copie) Non

BAFA : Oui Non En cours

POUR LA QUALIFICATION BPJEPS ANIMATION SOCIALE

(Joindre une photocopie des certificats ou des diplômes)

Exigences préalables à l'entrée en formation BPJEPS Animation Sociale :

Formation aux premiers secours :

PSC1 SST à jour de son renouvellement Autre (joindre une copie)

et

Expérience de 200h en animation de groupe : attestation(s)

ou

- | | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> BAPAAT | <input type="checkbox"/> CQP Animateur Périscolaire / Animateur de Loisirs Sportifs |
| <input type="checkbox"/> BAFA / BAFD | <input type="checkbox"/> BAC Pro Services de Proximité et Vie Locale |
| <input type="checkbox"/> BAC Pro agricole (toute option) | <input type="checkbox"/> BP agricole |
| <input type="checkbox"/> BPJEPS | <input type="checkbox"/> BAC Pro Accompagnement Soins et Services à la Personne |
| <input type="checkbox"/> BEPA Services aux personnes | <input type="checkbox"/> Diplôme d'Aide Médico-psychologique |
| <input type="checkbox"/> CAP Petite Enfance | <input type="checkbox"/> DEAVS |
| <input type="checkbox"/> DP Aide Soignant | |
| <input type="checkbox"/> BEP Accompagnement Soins et Services à la Personne / Carrières Sanitaires et Sociales | |
| <input type="checkbox"/> Titre Professionnel Agent de Médiation, Information, Services / Technicien Médiation Services | |
| <input type="checkbox"/> DE Moniteur Educateur / Accompagnant Educatif et Social | |
| <input type="checkbox"/> DE Auxiliaire Puériculture / Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale | |

POUR LA QUALIFICATION BPJEPS LOISIRS TOUS PUBLICS

Exigences préalables à l'entrée en formation BPJEPS « Loisirs Tous Publics » :

Formation aux premiers secours :

- PSC1 SST à jour de son renouvellement Autre (joindre une copie)

et

- Expérience de 200h en animation de groupe : Joindre une ou des attestations précisant : Nom et coordonnées de la structure, actions conduites (types d'animation et public, la durée, la période et le volume horaire).

ou

- | | |
|----------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> BAFA | <input type="checkbox"/> BAFD |
| <input type="checkbox"/> BAPAAT | <input type="checkbox"/> CQP Animateur périscolaire |
| <input type="checkbox"/> BPJEPS | <input type="checkbox"/> BP Agricole |
| <input type="checkbox"/> BAC Pro agricole (toute option) | <input type="checkbox"/> BAC Pro Services de Proximité et Vie Locale |

PIÈCES À FOURNIR PAR LE CANDIDAT

(à joindre au dossier de candidature)

Tout dossier incomplet ne sera pas accepté

voir liste jointe

L'ensemble de ces pièces servira de support pour des tests de satisfaction aux exigences préalables et/ou aux tests de sélection pour l'entrée en formation. Il convient d'en soigner la présentation.

Dossier à retourner avant le 16 Novembre 2018 à

CFPPA du Morvan

Rue Pierre Mendès France

58120 CHATEAU-CHINON

Tél. : 03.86.79.49.30. - Fax : 03.86.79.44.93

Mail : cfppa.chateau-chinon@educagri.fr

<http://cfppadumorvan.pronde.net>

Fait à / _____ /, le / ____ / ____ / ____ /

Signature du candidat :



Mission Locale Nivernais Morvan

Volet Logement

Formation BP JEPS LTP Château Chinon

Pour les moins de 30 ans, si vous êtes à la recherche d'un logement pour la durée de votre formation, vous pouvez contacter la Mission Locale Nivernais Morvan : Place Notre Dame 58120 CHATEAU-CHINON
Tel : 03.86.85.10.77 - E-mail : logement.pnm@mlbourgogne.fr



DOCUMENTS A FOURNIR POUR VOTRE DOSSIER DE CANDIDATURE ET DE REMUNERATION POUR LES FORMATIONS EN ANIMATION

Tout dossier INCOMPLET ne sera pas accepté.

POUR INFORMATION : VOICI LA LISTE DES DOCUMENTS POUR CONSTITUER VOTRE DOSSIER DE RÉMUNÉRATION SI VOUS ÊTES RETENUS POUR ENTRÉE EN FORMATION

Si vous le souhaitez, vous pouvez dès à présent commencer à rassembler ces pièces et les joindre à votre dossier de candidature

Pour tous les stagiaires (obligatoire) photocopie :

- Un CV détaillé faisant apparaître votre expérience en animation avec dates et durées + lettre de motivation à adresser à Madame BURLOTTE (BP JEPS LTP) ou Madame MOREL (BP JEPS AS) ou Madame MATHIEU (BAPAAT)
- Extrait du casier judiciaire n°3 (sur le site internet <https://www.cjn.justice.gouv.fr>)
- Carte d'identité en cours de validité (si pas de carte : passeport en cours de validité, ou certificat de nationalité (à demander au tribunal))
- Attestation de la sécurité sociale **à votre nom (pas la carte vitale)**
- Certificat médical attestant des vaccinations à jour et de non contre indication à l'encadrement de groupe et de participation à la formation (activités pratiques, stage en entreprise)
- Une photo d'identité
- Copie de l'attestation de recensement et du certificat de participation à la journée défense et citoyenneté pour les français de moins de 26 ans
- Copies des diplômes et / ou certificats ou attestations d'expériences (BAFA, PSC1, SST ...)
- Copie du PSC1 (premiers secours)
- Assurance Responsabilité civile
- Si vous êtes demandeur d'emploi, une fiche de prescription de votre Mission locale si vous avez moins de 26 ans, de POLE EMPLOI ou de tout autre prescripteur, validant votre projet professionnel.
- RIB, RIP original au nom et prénom du stagiaire (non manuscrit)

Pour les mineurs OBLIGATOIRE (à remplir à l'entrée en formation)

- L'attestation parentale de l'ASP (signée, feuillet blanc) + attestation CFPPA (feuillet bleu)
- Copie du livret de famille pour justifier de l'affiliation

Pour les salariés

- Le devis de formation avec la prise en charge financière de la formation signé par votre employeur

Pour les demandeurs d'emploi indemnisés par le Conseil Régional ASP = pas de droits au chômage

- Pour les étrangers, une pièce d'identité en cours de validité pour la durée de la formation et permettant l'accès en formation (carte de séjour, carte de résident, visa long séjour avec passeport)
- Certificats de travail
- Les fiches de paie attestant une activité salariée de : 1014 heures dans une période de 12 mois OU 2028 heures dans une période de 24 mois pour 39h/semaine OU 910 heures dans une période de 12 mois OU 1820 heures au cours d'une période de 24 mois pour 35h/semaines ET les certificats de travail correspondants
- Notification de décision rejet d'allocation ARE (allocation de retour à l'emploi) de Pôle emploi ou une attestation d'ASS (allocation spécifique de solidarité)
- Si vous avez déjà suivi un stage de formation rémunéré, fournir l'attestation de fin de stage et la décision de rémunération de l'ASP du CNASEA de l'AFPA ou de Pôle Emploi
- Attestation RSA de la CAF

Pour les mères de famille ayant eu 3 enfants au moins

- Copie du livret de famille
- Copie du dernier avis d'imposition portant la mention T dans la case « cas particulier »

Pour les femmes veuves, divorcées, séparées judiciairement depuis moins de 3 ans

- Copie du livret de famille portant la date du changement de situation ou du jugement de divorce ou de l'ordonnance de séparation

Pour les femmes seules en état de grossesse

- Un certificat de grossesse et attestation de la CAF ou d'une assistante sociale mentionnant qu'elle est isolée

Pour le statut de travailleurs reconnus handicapés fournir aussi :

- Copie de l'attestation ou de la décision de la COTOREP de la CDAPH ou du Conseil Général précisant la reconnaissance travailleur handicapé et sa durée ou copie de l'attestation ou de la décision de la CDAPH précisant une orientation en centre de rééducation professionnelle ou vers le marché du travail. Si le document fourni n'est pas valable sur toute la durée de la formation, fournir le renouvellement sans quoi le taux de rémunération passera à un taux de non travailleur handicapé
- Copie du certificat de travail de la dernière activité, ou attestation de Pôle Emploi mentionnant les dates de début et de fin de contrat, ou attestation de l'agence d'intérim mentionnant le dernier jour travaillé
- Copie des bulletins de salaire de la dernière période travaillée totalisant 910 heures sur une période de 12 mois ou 1 820 heures sur une période de 24 mois (si cette période ne précède pas immédiatement le stage, fournir la copie des certificats de travail et des bulletins de salaire des périodes travaillées qui totalisent 910h ou 1820h). En cas de suspension contractuelle du contrat de travail suite à une décision CDAPH ou suite à un accord entre le travailleur et son employeur, ces pièces sont également à fournir
- Si suspension légale (accident du travail ou maladie professionnelle), fournir le bulletin de salaire du dernier mois complet travaillé (Exemple : si arrêt de travail le 15 octobre, fournir le bulletin de salaire de septembre), ou une attestation de l'employeur précisant le salaire « dit d'embauche ». Fournir également une attestation de l'employeur précisant qu'il n'y a pas maintien de salaire
- Si maladie ou accident du travail pendant l'activité, fournir la copie des décomptes d'indemnités de la caisse de sécurité sociale
- Si paiement des congés payés par la caisse de congés du bâtiment, fournir la copie de l'attestation.
- Si congés parentaux, fournir une attestation de la CAF et de l'employeur qui précisera si le congé parental est à temps complet
- Si la dernière activité est non salariée, les pièces à fournir sont celles du statut « non salarié ».

Lors du calcul du taux de prise en charge, des pièces complémentaires peuvent vous être réclamées. En l'absence d'une des pièces réclamées, le calcul sur le salaire antérieur ne pourra être effectué. Dans ce cas, le taux définitif de prise en charge sera de 644.17€ (forfait du statut travailleur handicapé).

Pour les personnes (H/F) assurant seules la charge d'au moins un enfant résidant en France

- Une attestation CAF précisant si vous êtes bénéficiaires soit de l'API (allocation de parent isolé) soit de PASF (allocation de soutien familial) OU pour les personnes ne bénéficiant pas de l'API ou de PASF Copie du dernier avis d'imposition portant la mention T dans la case « cas particulier »

Pour les travailleurs non salariés (commerçants, exploitants, aides familiaux...) (ASP)

- Il faut justifier au cours des 3 ans qui précèdent l'entrée en formation d'une activité salariée ou non salariée durant 12 mois, dont 6 mois consécutifs

Commerçant : Extrait Kbis ou si radié du RCS, attestation de la caisse de sécurité sociale des travailleurs indépendants avec durée d'affiliation

Artisan : Attestation d'inscription au répertoire des métiers ou si radié, attestation de la caisse de sécurité sociale des artisans avec durée d'affiliation

Agriculteur : Attestation AMEXA

Marin : Copie du livret professionnel maritime et extrait du fichier matricule avec durées d'embarquement

Autres professions non salariées (y compris auto-entrepreneur) : Attestation d'affiliation de la caisse de sécurité sociale des travailleurs avec durée d'affiliation

Ma Rémunération

En tant que stagiaire de la formation professionnelle, vous bénéficiez d'une rémunération. Celle-ci varie en fonction de votre situation personnelle à l'entrée en stage.

Les deux régimes de rémunération

Je suis indemnisé par l'assurance chômage (Pôle Emploi) :

Dans ce cas, je perçois une allocation de formation et c'est l'assurance chômage qui prendra en charge ma rémunération, dans la limite de mes droits à indemnisation.

Si ceux-ci arrivent à échéance en cours de formation, mon dossier est automatiquement réétudié afin que ma rémunération ne s'arrête pas. Si je ne peux plus dépendre de l'assurance chômage, la Région Bourgogne Franche Comté prendra alors automatiquement en charge le versement de ma rémunération.

Je ne suis pas indemnisé par l'assurance chômage :

Dans le cas où je n'ai pas de droits à l'assurance chômage, ma rémunération est prise en charge par la Région Bourgogne Franche Comté. Elle sera fixée et versée par l'ASP (**Agence de Services et de Paiement**) pour le compte de la Région. C'est l'organisme de formation qui est chargé de préparer mon dossier de rémunération et de le remettre à l'ASP. Mais attention ! Je dois lui fournir tous les justificatifs et les informations nécessaires lorsqu'il me le demandera. De plus, je n'oublie pas de signer ce dossier.